

Paris, le - 2 NOV. 2010

*Le Ministre de l'Intérieur
de l'Outre-Mer
et des Collectivités Territoriales*

Monsieur le Commissaire,

Par courrier en date du 8 octobre, vous m'avez fait part de vos réflexions sur les profanations de lieux de culte et de cimetières.

Ces faits font l'objet d'une attention toute particulière de ma part. En tant que ministre des cultes, j'ai tenu à manifester publiquement la condamnation des autorités de l'Etat à l'endroit des responsables de ces actes ignobles. Chaque fois qu'un lieu de culte est dégradé ou qu'une tombe est profanée, c'est l'Etat tout entier qui se mobilise pour retrouver et châtier les coupables, car c'est la France qui se trouve insultée.

Ces dégradations sont inacceptables dans leur principe. Et leur ampleur me préoccupe. En effet, le nombre total de cimetières et lieux de culte dégradés, entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2010, s'élève à 485, dont 410 au préjudice de sites chrétiens, 40 au préjudice de sites musulmans et 35 au préjudice de sites israélites. Les 410 sites chrétiens concernent 179 cimetières et 231 lieux de cultes. Les 40 sites musulmans consistent en 34 mosquées ou salles de prières et 6 cimetières ou carrés musulmans. Les 35 sites israélites visés se décomposent en 26 lieux de culte et 9 cimetières.

Il est vrai que l'identification des auteurs de ces actes est souvent rendue difficile par le manque de preuves matérielles et l'absence de témoins, les lieux d'implantation des cimetières étant, de surcroît, souvent isolés et non éclairés la nuit.

*Monsieur Thomas HAMMARBERG
Commissaire aux droits de l'homme
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
FRANCE*

Mais je ne me résous pas à ces difficultés. J'ai donc demandé un investissement plein et entier de nos équipes de police technique et scientifique, qu'elles relèvent de la police nationale ou de la gendarmerie nationale. Les traces et indices recueillis, associés à un travail minutieux d'enquête, ont ainsi permis depuis le début de l'année de procéder à l'interpellation de 68 personnes dont 51 mineurs, qui ont été présentés à la justice.

Il me semble nécessaire, en outre, d'agir en amont. Nous avons donc veillé à encourager le développement de la vidéoprotection aux abords des sites visés. Pour y parvenir, 229 référents sûreté de la police et de la gendarmerie nationales répartis sur l'ensemble du territoire apportent leur expertise auprès des collectivités locales en vue de déterminer l'implantation la plus appropriée des caméras de surveillance.

S'agissant plus particulièrement de la prévention des actes à caractère antisémite, l'Etat a assuré, entre 2004 et 2010, une participation financière d'un montant total de 15 millions d'euros pour la mise en œuvre d'un vaste programme de sécurisation des bâtiments appartenant à la communauté juive. Ces travaux de sécurisation, réalisés dans le cadre de conventions annuelles, ont manifestement permis de prévenir la commission de nombreux actes antisémites.

S'agissant tout particulièrement des lieux de culte et d'éducation, j'ai donné pour instruction que des points fixes visibles, impliquant policiers et gendarmes, soient établis lors des fêtes importantes des différentes communautés, sans préjudice de rondes et patrouilles aléatoires pratiquées quotidiennement.

Je souhaite, en outre, associer très étroitement les autorités cultuelles à ce travail commun de lutte contre les dégradations des lieux de culte. Dans cet esprit, j'ai signé, le 17 juin 2010 dernier, avec le Conseil français du culte musulman, une convention par laquelle nous organisons l'échange des éléments statistiques et partageons notre analyse sur les actes de violence hostiles aux musulmans de France. Pareille pratique existe déjà avec le Conseil représentatif des institutions juives de France.

Enfin, j'ai souhaité renforcer la délégation aux victimes qui, placée sous mon autorité, a tout particulièrement en charge la procédure de réception des plaintes de victimes de ces actes. Elle dispose de 82 référents victime à l'échelon départemental pour l'assister dans cette mission.

Je tenais à porter à votre connaissance ces différents développements qui témoignent de notre volonté indéfectible de lutter contre ces actes de racisme et d'antisémitisme particulièrement odieux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et merci.*



Brice HORTEFEUX